

T M T 2010

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- le règlement du tremplin lu et approuvé par le représentant du groupe
- la fiche de renseignements du groupe entièrement complétée,
- un support audio K7 ou CD (article 6 du règlement).

Adresse d'envoi : Pierre PRAT, CDF de la Tuilière, Tremplin Musical 2008, 84490. St Saturnin lès Apt.

Date limite des envois : 31 mai 2010 (cachet de la poste faisant foi)

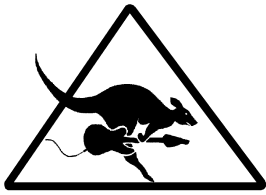
NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Contact : Comité des Fêtes de la Tuilière – 84490 - Saint Saturnin lès Apt.

email : postmaster@cflatuiliere.fr ou cflatuiliere@yahoo.fr





RÈGLEMENT

TMT 2010

ARTICLE 1

TMT est le Tremplin Musical de la Tuilière - St saturnin lès Apt. Il est organisé pour la neuvième année consécutive à l'initiative du Comité des fêtes de la Tuilière.

ARTICLE 2

Le tremplin consiste en une soirée concert le vendredi 2 juillet 2010 à la Tuilière, sur la place du hameau, au cours de laquelle 4 groupes sélectionnés se produisent sur scène. L'ordre de passage des groupes sera décidé par l'organisateur. Chaque groupe aura 30 minutes maximum de temps de scène pour jouer ses compositions.

ARTICLE 3

Ce tremplin est destiné aux jeunes groupes ou musiciens amateurs de la région.

Conditions de participation :

- Le groupe devra jouer ses propres compositions (set de 30mn)
- Fournir un enregistrement du groupe (CD ou K7)
- Tous les styles de musiques amplifiées sont acceptés ;
- Chaque groupe devra désigner un de ses membres comme représentant.

ARTICLE 4

Un jury composé de personnes qualifiées en matière de musiques actuelles et de pratiques amateurs assurera la présélection sur écoute d'enregistrement, en retenant 4 groupes pour participer au TMT 2010.

Ce même jury notera, le soir de la finale la prestation des 4 groupes et déterminera le vainqueur du TMT 2010. Le vainqueur s'engage à parrainer l'édition suivante en se produisant sur scène le soir de la finale de l'année d'après.

ARTICLE 5

Le dossier d'inscription devra être retourné avant le 31 mai 2010, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de la Tuilière. TMT 2010. 84490 – Saint Saturnin lès Apt.

Le dossier sera composé de :

- un dossier d'inscription complet et clairement rempli,
- le règlement signé par le responsable du groupe
- d'un enregistrement de deux morceaux (au moins) sur CD .

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l'article 3 ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 6

Les prix sont :

- **1^{er} prix** : 2 jours d'enregistrement en studio qui aboutiront à une maquette masterisée d'environ 20 min, ou au choix un bon d'achat d'une valeur équivalente (600 €) chez notre partenaire musique.
- **2^{ème} prix** : bon d'achat valeur 200€ chez notre partenaire musique
- **3^{ème} et 4^{ème} prix**, bons d'achats de 100 € chez notre partenaire musique

NB : Les gagnants devront se présenter chez le partenaire munis de leur « fiche d'attribution » établie par le Comité des fêtes de La Tuilière, dans un délai d'un an maximum.

ARTICLE 7

La sonorisation sera assurée par l'organisateur avec un ingénieur du son. Les groupes sélectionnés devront être présents pour les balances le jour des concerts aux horaires auxquels ils auront été convoqués.

ARTICLE 8

Le repas des musiciens est offert par l'organisateur à la fin de la balance avant le concert

ARTICLE 9

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Comité des Fêtes de La Tuilière. Par ailleurs il est possible que l'association insère des photos sur son site. En cas de refus, veuillez en avertir le Comité des Fêtes. Merci

ARTICLE 10

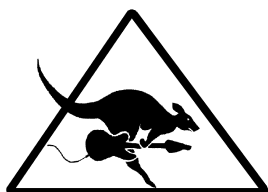
La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une de ces clauses.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant.

Fait le _____ à Saint Saturnin lès Apt

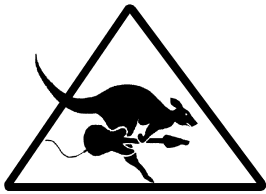
Signature du responsable :

(faire précéder de la mention « lu et approuvé »).



TMT 2010, une organisation du Comité des Fêtes de La Tuilière Saint Saturnin lès Apt.





TMT 2010

FICHE DE RENSEIGNEMENT DU GROUPE

NOM DU GROUPE :

RESPONSABLE :

N°TÉL. :

EMAIL :

SITE INTERNET :

DATE DE CRÉATION :

ORIGINE ET HISTORIQUE :

STYLE :

INFLUENCES :

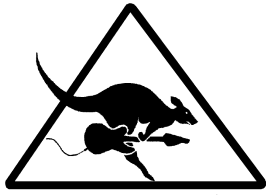
COMPOSITION INSTRUMENTALE DU GROUPE

NOMBRE DE COMPOSITIONS :

EXPERIENCE SCENIQUE :

PROJETS ET AMBITIONS :

Avez-vous déjà enregistré un disque promotionnel pour le groupe ? oui non



TMT 2010

FICHE MUSICIEN

NOM : PRENOM : ÂGE :

Tel :

Email :

ADRESSE :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S) :

EXPERIENCE INSTRUMENTALE :

FICHE MUSICIEN

NOM : PRENOM : ÂGE :

Tel :

Email :

ADRESSE :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S) :

EXPERIENCE INSTRUMENTALE :

FICHE MUSICIEN

NOM : PRENOM : ÂGE :

Tel :

Email :

ADRESSE :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S) :

EXPERIENCE INSTRUMENTALE :

FICHE MUSICIEN

NOM : PRENOM : ÂGE :

Tel :

Email :

ADRESSE :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S) :

EXPERIENCE INSTRUMENTALE :